



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

14 SEPTEMBRE 2026

ORDRE DU JOUR

➤ Gestion institutionnelle

- ♦ Approbation du procès-verbal de la réunion du 1^{er} juin 2026

➤ Gestion patrimoniale

- ♦ Ventes d'éléments du patrimoine *Délibérations communiquées sur demande au Siège social*

➤ Gestion locative

- ♦ Convention de servitude avec ENEDIS à St Florentin
- ♦ Convention de servitude avec ENEDIS à Chevannes
- ♦ Installation de caméras sur notre patrimoine à Sens
- ♦ Protocole transactionnel pour mettre fin aux nuisances liées au rejet des fumées du conduit de cheminée
- ♦ Protocole d'accord transactionnel relatif à la résidence sise rue du Viaduc à Auxerre

➤ Questions diverses

- ♦ Prolongation offre commerciale "Frais de notaire offerts"
- ♦ Bail civil pour la mise à disposition d'un local sur notre patrimoine à Auxerre
- ♦ Point d'avancement sur l'opération de construction à Paron avec Mon Alvéole

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, **le quatorze septembre à 14 h 00 min**, le Bureau du Conseil d'Administration de **Domanys** s'est réuni en présentiel au Siège de Domanys, 9 rue de Douaumont à Auxerre, sous la présidence de Sonia PATOURET, Présidente de Domanys.

A partir de 14 h 55 min,

ÉTAIENT PRÉSENTS

- ◆ Hervé COUTEILLE, Saïd LAOUAT, Sonia PATOURET

ÉTAIENT REPRESENTES :

- ◆ Jean-Pierre RAOUT ainsi que Pascal HENRIAT par Sonia PATOURET
- ◆ Nadège NAZE par Hervé COUTEILLE

ASSISTAIENT EN OUTRE À LA RÉUNION

- ◆ Karine LASCOLS, Directrice générale, Hélène GAUTHERON, Directrice Finances, Gwendaëlle TAUREAU, Directrice des Relations Humaines et Ressources Internes ; Catherine OUMEDJKANE, Directrice Territoires & Attractivité, Audrey BANSE, Directrice Service Clients, Wilfrid BELLEVILLE, Directeur Patrimoine, Hervé ACHACHE, Directeur Stratégie, Innovation et Communication, Thibault BERNHARD, Responsable du Service Affaires Juridiques, Nathalie LACOMBE, Assistante.

4.2.209.1 – GESTION INSTITUTIONNELLE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} JUIN 2026

Sonia PATOURET, Présidente de Domanys, demande aux membres du Bureau du Conseil d'Administration s'ils ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la réunion du 1^{er} juin 2026 (*joint en annexe*).

Aucune observation n'est formulée.

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent le procès-verbal du Bureau du Conseil d'Administration du 1^{er} juin 2026.

La Présidente,



Sonia PATOURET

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, **le quatorze septembre à 14 h 00 min**, le Bureau du Conseil d'Administration de **Domany**s s'est réuni en présentiel au Siège de Domany, 9 rue de Douaumont à Auxerre, sous la présidence de Sonia PATOURET, Présidente de Domany.

A partir de 14 h 55 min,

ÉTAIENT PRÉSENTS

- ◆ Hervé COUTEILLE, Saïd LAOUAT, Sonia PATOURET

ÉTAIENT REPRESENTES :

- ◆ Jean-Pierre RAOUL ainsi que Pascal HENRIAT par Sonia PATOURET
- ◆ Nadège NAZE par Hervé COUTEILLE

ASSISTAIENT EN OUTRE À LA RÉUNION

- ◆ Karine LASCOLS, Directrice générale, Hélène GAUTHERON, Directrice Finances, Gwendaëlle TAUREAU, Directrice des Relations Humaines et Ressources Internes ; Catherine OUMEDJKANE, Directrice Territoires & Attractivité, Audrey BANSE, Directrice Service Clients, Wilfrid BELLEVILLE, Directeur Patrimoine, Hervé ACHACHE, Directeur Stratégie, Innovation et Communication, Thibault BERNHARD, Responsable du Service Affaires Juridiques, Nathalie LACOMBE, Assistante.

4.2.209.3.01 – GESTION LOCATIVE – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS A SAINT-FLORENTIN

Audrey BANSE, Directrice Service Clients, explique qu'ENEDIS propose de signer une convention de servitude avec DOMANYS sur un terrain situé à SAINT-FLORENTIN cadastré section BE 634, Rue de l'Île de France.

Cette convention de servitude est nécessaire à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Les travaux consisteront à implanter une canalisation souterraine et ses accessoires dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 95 mètres et à poser des bornes de repérage si besoin.

Cette convention de servitude ENEDIS précise notamment les dispositions relatives à l'installation et l'entretien de l'ouvrage et les indemnités en cas d'interventions destructrices d'ENEDIS.

Une indemnité unique et forfaitaire de 95 € sera versée par ENEDIS à DOMANYS (après régularisation de la convention de servitude par acte notarié).

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorisent la Directrice générale à signer la convention de servitude qui a été présentée ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

La Présidente,



Sonia PATOURET

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, **le quatorze septembre à 14 h 00 min**, le Bureau du Conseil d'Administration de **Domanys** s'est réuni en présentiel au Siège de Domanys, 9 rue de Douaumont à Auxerre, sous la présidence de Sonia PATOURET, Présidente de Domanys.

A partir de 14 h 55 min,

ÉTAIENT PRÉSENTS

- ◆ Hervé COUTEILLE, Saïd LAOUAT, Sonia PATOURET

ÉTAIENT REPRESENTES :

- ◆ Jean-Pierre RAOUT ainsi que Pascal HENRIAT par Sonia PATOURET
- ◆ Nadège NAZE par Hervé COUTEILLE

ASSISTAIENT EN OUTRE À LA RÉUNION

- ◆ Karine LASCOLS, Directrice générale, Hélène GAUTHERON, Directrice Finances, Gwendaëlle TAUREAU, Directrice des Relations Humaines et Ressources Internes ; Catherine OUMEDJKANE, Directrice Territoires & Attractivité, Audrey BANSE, Directrice Service Clients, Wilfrid BELLEVILLE, Directeur Patrimoine, Hervé ACHACHE, Directeur Stratégie, Innovation et Communication, Thibault BERNHARD, Responsable du Service Affaires Juridiques, Nathalie LACOMBE, Assistante.

4.2.209.3.02 – GESTION LOCATIVE – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SDEY A CHEVANNES

Wilfrid BELLEVILLE, Directeur Patrimoine, informe que DOMANYS est propriétaire de deux parcelles cadastrées AH 144 et AH 145 situées à CHEVANNES rue du 19 mars 1962 sur lesquelles la construction de 10 logements est actuellement en cours.

Le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY) qui intervient pour le compte d'ENEDIS propose de signer deux conventions de servitude avec DOMANYS sur ces parcelles :

- Numéro ENEDIS pour les deux conventions : RAC-BRG-25005329
- Les travaux sont réalisés par la société SPIE

Ces conventions de servitude sont nécessaires pour l'installation d'un poste de transformation, la pose de 10 coffrets et l'établissement d'une canalisation souterraine.

Elles régissent les droits, devoirs et responsabilités du propriétaire du foncier et du SDEY pour ENEDIS en matière d'accès, d'entretien et de visite.

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, prennent acte de la signature de ces conventions de servitude et autorisent la Directrice générale à signer toutes les pièces s'y rapportant.

La Présidente,



Sonia PATOURET

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, **le quatorze septembre à 14 h 00 min**, le Bureau du Conseil d'Administration de **Domanys** s'est réuni en présentiel au Siège de Domanys, 9 rue de Douaumont à Auxerre, sous la présidence de Sonia PATOURET, Présidente de Domanys.

A partir de 14 h 55 min,

ÉTAIENT PRÉSENTS

- ◆ Hervé COUTEILLE, Saïd LAOUAT, Sonia PATOURET

ÉTAIENT REPRESENTES :

- ◆ Jean-Pierre RAOUT ainsi que Pascal HENRIAT par Sonia PATOURET
- ◆ Nadège NAZE par Hervé COUTEILLE

ASSISTAIENT EN OUTRE À LA RÉUNION

- ◆ Karine LASCOLS, Directrice générale, Hélène GAUTHERON, Directrice Finances, Gwendaëlle TAUREAU, Directrice des Relations Humaines et Ressources Internes ; Catherine OUMEDJKANE, Directrice Territoires & Attractivité, Audrey BANSE, Directrice Service Clients, Wilfrid BELLEVILLE, Directeur Patrimoine, Hervé ACHACHE, Directeur Stratégie, Innovation et Communication, Thibault BERNHARD, Responsable du Service Affaires Juridiques, Nathalie LACOMBE, Assistante.

4.2.209.3.03 – GESTION LOCATIVE – AUTORISATION D'INSTALLATION DE CAMERAS SUR NOTRE PATRIMOINE A SENS

Thibault BERNHARD, Responsable du Service Affaires Juridiques, informe que plusieurs actes de vandalisme ont été constatés sur les portails d'accès de la résidence située à SENS, à l'angle de la rue du 18 juin 1940 et de la rue Saint Sauveur.

Les portails permettant l'accès à la résidence sont régulièrement forcés afin de les maintenir en position ouverte, compromettant ainsi la sécurisation du site et le contrôle des accès à la résidence.

Les pièces dégradées (les triangles) sont utilisées pour permettre l'ouverture manuelle des portails. Elles sont indispensables à l'accès des services de secours, notamment des sapeurs-pompiers. Il n'est pas possible de les condamner, de les verrouiller ou de les protéger au moyen d'un boîtier renforcé qui en empêcherait l'utilisation en cas d'urgence.

Aussi, une solution de sécurisation reposant sur la vidéosurveillance a été étudiée. Cette solution permettrait de renforcer la protection du site, de dissuader les actes de vandalisme et, le cas échéant, de faciliter l'identification des auteurs.

L'installation de ce dispositif rentrerait dans le cadre de la politique de sûreté et tranquillité résidentielle que mène DOMANYS depuis plusieurs années.

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, sont favorables pour la mise en place de ce dispositif de sécurisation.

La Présidente,



Sonia PATOURET

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, **le quatorze septembre à 14 h 00 min**, le Bureau du Conseil d'Administration de **Domanys** s'est réuni en présentiel au Siège de Domanys, 9 rue de Douaumont à Auxerre, sous la présidence de Sonia PATOURET, Présidente de Domanys.

A partir de 14 h 55 min,

ÉTAIENT PRÉSENTS

- ◆ Hervé COUTEILLE, Saïd LAOUAT, Sonia PATOURET

ÉTAIENT REPRESENTES :

- ◆ Jean-Pierre RAOUT ainsi que Pascal HENRIAT par Sonia PATOURET
- ◆ Nadège NAZE par Hervé COUTEILLE

ASSISTAIENT EN OUTRE À LA RÉUNION

- ◆ Karine LASCOLS, Directrice générale, Hélène GAUTHERON, Directrice Finances, Gwendaëlle TAUREAU, Directrice des Relations Humaines et Ressources Internes ; Catherine OUMEDJKANE, Directrice Territoires & Attractivité, Audrey BANSE, Directrice Service Clients, Wilfrid BELLEVILLE, Directeur Patrimoine, Hervé ACHACHE, Directeur Stratégie, Innovation et Communication, Thibault BERNHARD, Responsable du Service Affaires Juridiques, Nathalie LACOMBE, Assistante.

4.2.209.3.04 – GESTION LOCATIVE – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL POUR METTRE FIN AUX NUISANCES LIEES AU REJET DES FUMÉES DU CONDUIT DE CHEMINÉE

Thibault BERNHARD, Responsable du Service Affaires Juridiques, explique que par acte notarié en date du 18 juin 1993, DOMANYS a acquis auprès de la Commune de SAINT-CYR-LES COLONS un bâtiment sis 4 rue du Colombier à SAINT-CYR-LES-COLONS.

Le 05 juin 2025, DOMANYS a consenti un contrat de location à usage d'habitation portant sur le logement n°3 de l'immeuble sus-évoqué.

Par courrier en date du 15 novembre 2025, la locataire a informé DOMANYS que des fumées provenant du conduit de cheminée, appartenant à un propriétaire voisin, pénétraient dans le logement loué lui provoquant de nombreux désagréments.

Depuis l'acquisition du bien, DOMANYS n'a jamais été alerté par les locataires successifs de difficultés liées aux fumées provenant du conduit litigieux.

Après visite des lieux, il a été constaté la présence de deux conduits de cheminée débouchant sur la terrasse du logement loué. Ces conduits appartiennent au bâtiment voisin, lequel bâtiment a été construit avant l'immeuble acquis par DOMANYS en 1993.

Un des deux conduits est utilisé depuis plusieurs années par le propriétaire voisin afin de chauffer la partie de son bâtiment à usage de logement. Il apparaît que les fumées issues de ce conduit sont à l'origine des nuisances dénoncées par la locataire.

A la suite d'une visite avec un technicien de SAVELYS, celui-ci propose de modifier le cheminement du conduit.

DOMANYS propose de prendre en charge financièrement la réalisation des travaux relatifs à la modification du conduit de cheminée. En contrepartie, le propriétaire voisin s'engage notamment à ne pas faire obstacle à la réalisation des travaux et ne pas utiliser la cheminée avant la fin de ceux-ci.

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorisent la signature d'un protocole transactionnel (joint en annexe) permettant de régler amiablement le litige.

La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Sonia PATOURET', written over a horizontal line.

Sonia PATOURET

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, **le quatorze septembre à 14 h 00 min**, le Bureau du Conseil d'Administration de **Domanys** s'est réuni en présentiel au Siège de Domanys, 9 rue de Douaumont à Auxerre, sous la présidence de Sonia PATOURET, Présidente de Domanys.

A partir de 14 h 55 min,

ÉTAIENT PRÉSENTS

- ◆ Hervé COUTEILLE, Saïd LAOUAT, Sonia PATOURET

ÉTAIENT REPRESENTES :

- ◆ Jean-Pierre RAOUL ainsi que Pascal HENRIAT par Sonia PATOURET
- ◆ Nadège NAZE par Hervé COUTEILLE

ASSISTAIENT EN OUTRE À LA RÉUNION

- ◆ Karine LASCOLS, Directrice générale, Hélène GAUTHERON, Directrice Finances, Gwendaëlle TAUREAU, Directrice des Relations Humaines et Ressources Internes ; Catherine OUMEDJKANE, Directrice Territoires & Attractivité, Audrey BANSE, Directrice Service Clients, Wilfrid BELLEVILLE, Directeur Patrimoine, Hervé ACHACHE, Directeur Stratégie, Innovation et Communication, Thibault BERNHARD, Responsable du Service Affaires Juridiques, Nathalie LACOMBE, Assistante.

4.2.209.3.05 – GESTION LOCATIVE – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL RELATIF A LA RESIDENCE SISE RUE DU VIADUC A AUXERRE

Thibault BERNHARD, Responsable du Service Affaires Juridiques, explique qu'à la suite de la construction de la résidence rue du Viaduc à Auxerre, un propriétaire voisin de cette opération a adressé une demande d'indemnisation au titre de troubles de voisinage, lesquels comprenaient selon eux une perte d'ensoleillement, une perte de vues et une perte d'intimité entraînant une diminution de la valeur vénale de leur propriété.

Cette demande d'indemnisation à hauteur de 70 000 euros a été rejetée par Domanys.

Le propriétaire voisin a donc assigné Domanys devant le tribunal judiciaire d'Auxerre afin d'obtenir la désignation d'un expert chargé d'estimer le préjudice subi et leur nature.

Après plusieurs visites sur place, en présence des avocats des deux parties, l'expert judiciaire a estimé la valeur de la propriété à hauteur de 223 000 euros en retenant les décotes suivantes :

- 5% pour la perte d'ensoleillement
- 6% pour la perte d'intimité
- 2% pour la perte de vue

Soit une perte de valeur estimée à 33 000 euros.

Après échanges avec l'avocat de Domanys, celui-ci a conseillé de conclure un protocole transactionnel afin de résoudre amiablement la situation.

Dans le cadre des concessions réciproques, Domanys s'engagerait à verser la somme de 33 000 euros au titre de la perte de la valeur vénale du bien, 5 000 euros sur les 8 000 euros au titre des frais d'expertise ainsi que 2 000 euros au titre des frais d'avocat.

En contrepartie, le propriétaire voisin renonce à engager toute réclamation ou action judiciaire et à rembourser une partie de l'indemnisation en cas de vente de la propriété dans les 4 ans à un prix supérieur à la somme de 223 000 euros (75% de la différence la 2ème année, 50% la 3ème année et 25% la 4ème année).

Les parties s'engagent également à tenir le présent protocole confidentiel.

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorisent la signature de ce protocole (joint en annexe).

La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a small loop.

Sonia PATOURET

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, **le quatorze septembre à 14 h 00 min**, le Bureau du Conseil d'Administration de **Domanys** s'est réuni en présentiel au Siège de Domanys, 9 rue de Douaumont à Auxerre, sous la présidence de Sonia PATOURET, Présidente de Domanys.

ÉTAIENT PRÉSENTS

- ◆ Hervé COUTEILLE, Pascal HENRIAT, Saïd LAOUAT, Sonia PATOURET

ÉTAIENT REPRESENTES :

- ◆ Jean-Pierre RAOUL par Sonia PATOURET
- ◆ Nadège NAZE par Hervé COUTEILLE

ASSISTAIENT EN OUTRE À LA RÉUNION

- ◆ Karine LASCOLS, Directrice générale, Hélène GAUTHERON, Directrice Finances, Gwendaëlle TAUREAU, Directrice des Relations Humaines et Ressources Internes ; Catherine OUMEDJKANE, Directrice Territoires & Attractivité, Audrey BANSE, Directrice Service Clients, Wilfrid BELLEVILLE, Directeur Patrimoine, Hervé ACHACHE, Directeur Stratégie, Innovation et Communication, Thibault BERNHARD, Responsable du Service Affaires Juridiques, Nathalie LACOMBE, Assistante.

4.2.209.4.01 – QUESTIONS DIVERSES – POINT D'AVANCEMENT SUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION A PARON AVEC MON ALVEOLE

Sonia PATOURET, Présidente, informe les membres du Bureau du Conseil d'Administration que le sujet concernant l'opération de construction de PARON est évoqué en début de réunion afin d'avoir le temps d'échanger sur la situation. Les membres du Bureau acceptent ce changement dans l'ordre de passage des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Karine LASCOLS, Directrice générale, rappelle que par marché attribué à la société MON ALVÉOLE, DOMANYS a engagé la réalisation de 30 logements locatifs sociaux à Paron selon un procédé constructif industrialisé bas carbone innovant. Cette opération constitue l'un des projets structurants de l'établissement en matière d'innovation constructive, de décarbonation du logement social, de développement économique local et d'insertion professionnelle.

Depuis la notification du marché, les études ont été menées à leur terme, le permis de construire a été obtenu et les différents partenaires techniques et industriels ont engagé les investissements nécessaires à la réalisation de l'opération. Le projet se situe ainsi dans une phase opérationnelle avancée.

Toutefois, le démarrage de la production industrielle sur le site de Champs-sur-Yonne, initialement programmé au printemps 2026, a subi un décalage significatif lié aux difficultés rencontrées dans la mise en exploitation de l'usine. Ce décalage a eu pour conséquence de reporter le lancement de la fabrication des modules destinés à l'opération de Paron alors même que les investissements préparatoires avaient déjà été engagés par le titulaire.

La visite réalisée le 8 septembre 2026 par les représentants de DOMANYS a permis de constater un niveau d'avancement significatif de l'outil industriel :

- les racks de stockage sont installés ;
- les ponts roulants sont en fonctionnement ;
- les marquages au sol et l'organisation des flux de production sont réalisés ;
- les équipements logistiques sont largement déployés ;
- les postes de travail sont en cours d'installation ;
- les équipements de production sont en commande et leur livraison est programmée ;
- les ressources humaines nécessaires au démarrage de l'activité sont identifiées.

Les constats opérés sur site permettent désormais d'envisager un démarrage progressif de la production industrialisée à compter de la fin du mois d'octobre 2026 ainsi que le lancement du chantier de Paron dans les semaines suivantes.

Afin de sécuriser cette phase de démarrage et de permettre au titulaire de financer les achats de composants, les approvisionnements, l'organisation industrielle et les premiers coûts de production, il est proposé de conclure un avenant au marché prévoyant le versement d'avances exceptionnelles conditionnées à la réalisation de jalons techniques et industriels précisément définis.

Il convient de souligner que ces versements ne constituent ni un surcoût ni une dépense supplémentaire pour DOMANYS.

En effet, si le calendrier industriel initial avait été respecté et si la production avait effectivement démarré en avril 2026 conformément aux prévisions d'origine, DOMANYS aurait déjà procédé au règlement de situations de travaux correspondant à un montant équivalent au titre du lot relatif à la fabrication et à la construction des modules d'habitation.

Le mécanisme proposé consiste donc uniquement à anticiper des versements qui auraient normalement été effectués au fur et à mesure de l'avancement de la production et de la facturation des ouvrages. Les sommes versées au titre des avances exceptionnelles feront l'objet d'une récupération intégrale par déduction sur les futures situations de travaux du lot

« Construction des modules d'habitation ». Elles viendront ainsi en précompte des sommes dues ultérieurement au titulaire et n'entraîneront aucun coût additionnel pour DOMANYS.

Afin de préserver les intérêts de l'Office, chaque versement sera conditionné à la vérification préalable ou concomitante de contreparties techniques et opérationnelles constatées par les services de DOMANYS, notamment lors de visites régulières sur le site de production et sur le chantier de Paron.

Le dispositif proposé ne constitue pas un soutien financier supplémentaire au titulaire mais une mesure exceptionnelle de sécurisation de l'exécution d'un marché déjà engagé et présentant un intérêt stratégique majeur pour Domanys et le territoire.

Karine LASCOLS présente le détail des versements et engagements de MON ALVÉOLE liés à ces versements. Les membres du Bureau du Conseil d'Administration souhaitent ajouter aux engagements de MON ALVÉOLE, l'obligation de fournir leur carnet de commandes actualisé, de communiquer le détail des dettes au passif du bilan provisoire au 30 juin 2026 et de justifier à chaque fin de mois, concernant l'avenant, le paiement des commandes passées pour la réalisation du marché.

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- prennent acte de la situation du projet industriel porté par MON ALVÉOLE et du décalage du calendrier de démarrage de la production industrielle résultant des difficultés rencontrées lors de la mise en exploitation du site de Champs-sur-Yonne ;
- sous condition d'obtenir les documents demandés ci-dessus, valident le principe de la signature d'un avenant au marché permettant la mise en place d'avances exceptionnelles récupérables destinées à sécuriser le lancement de la production et l'exécution de l'opération de 30 logements à Paron.

La Présidente,



Sonia PATOURET

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, **le quatorze septembre à 14 h 00 min**, le Bureau du Conseil d'Administration de **Domanys** s'est réuni en présentiel au Siège de Domanys, 9 rue de Douaumont à Auxerre, sous la présidence de Sonia PATOURET, Présidente de Domanys.

A partir de 14 h 55 min,

ÉTAIENT PRÉSENTS

- ◆ Hervé COUTEILLE, Saïd LAOUAT, Sonia PATOURET

ÉTAIENT REPRESENTES :

- ◆ Jean-Pierre RAOUL ainsi que Pascal HENRIAT par Sonia PATOURET
- ◆ Nadège NAZE par Hervé COUTEILLE

ASSISTAIENT EN OUTRE À LA RÉUNION

- ◆ Karine LASCOLS, Directrice générale, Hélène GAUTHERON, Directrice Finances, Gwendaëlle TAUREAU, Directrice des Relations Humaines et Ressources Internes ; Catherine OUMEDJKANE, Directrice Territoires & Attractivité, Audrey BANSE, Directrice Service Clients, Wilfrid BELLEVILLE, Directeur Patrimoine, Hervé ACHACHE, Directeur Stratégie, Innovation et Communication, Thibault BERNHARD, Responsable du Service Affaires Juridiques, Nathalie LACOMBE, Assistante.

4.2.209.4.02 – QUESTIONS DIVERSES – PROLONGATION OFFRE COMMERCIALE « FRAIS DE NOTAIRE OFFERTS »

Audrey BANSE, Directrice Service Client, informe que DOMANYS a reconduit l'offre commerciale intitulée « frais de notaire offerts » afin de conforter l'atteinte des objectifs fixés dans la politique de vente 2026.

L'ensemble des clients locataires de l'office bénéficient de l'offre commerciale sous forme d'une remise sur le prix de vente du bien vacant ou occupé.

Cette offre a débuté le 1^{er} février 2026 et se terminait initialement le 30 juin 2026.

Un avenant (joint à la présente délibération) a été rédigé afin de prolonger de 3 mois le délai initial ; l'offre commerciale à destination des locataires de l'office se terminera donc le 30 septembre 2026, permettant ainsi à quelques clients supplémentaires de concrétiser leur projet.

Cette année encore, une clause d'exclusion a été insérée dans le règlement : sont exclues du dispositif de l'offre commerciale les ventes au profit des locataires Domanys portant sur un bien dont le prix de vente serait inférieur à 25 000 €. Cette exclusion vise les potentielles ventes de PLAI en mauvais état et pour lesquels l'office pourrait tout de même recevoir une offre de la part d'un locataire de son parc.

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration, prennent note de cette information.

La Présidente,

A stylized signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a series of smaller, connected strokes.

Sonia PATOURET

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, **le quatorze septembre à 14 h 00 min**, le Bureau du Conseil d'Administration de **Domanys** s'est réuni en présentiel au Siège de Domanys, 9 rue de Douaumont à Auxerre, sous la présidence de Sonia PATOURET, Présidente de Domanys.

A partir de 14 h 55 min,

ÉTAIENT PRÉSENTS

- ◆ Hervé COUTEILLE, Saïd LAOUAT, Sonia PATOURET

ÉTAIENT REPRESENTES :

- ◆ Jean-Pierre RAOUT ainsi que Pascal HENRIAT par Sonia PATOURET
- ◆ Nadège NAZE par Hervé COUTEILLE

ASSISTAIENT EN OUTRE À LA RÉUNION

- ◆ Karine LASCOLS, Directrice générale, Hélène GAUTHERON, Directrice Finances, Gwendaëlle TAUREAU, Directrice des Relations Humaines et Ressources Internes ; Catherine OUMEDJKANE, Directrice Territoires & Attractivité, Audrey BANSE, Directrice Service Clients, Wilfrid BELLEVILLE, Directeur Patrimoine, Hervé ACHACHE, Directeur Stratégie, Innovation et Communication, Thibault BERNHARD, Responsable du Service Affaires Juridiques, Nathalie LACOMBE, Assistante.

4.2.209.4.03 – QUESTIONS DIVERSES – BAIL CIVIL POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SUR NOTRE PATRIMOINE A AUXERRE

Wilfrid BELLEVILLE, Directeur Patrimoine, informe que dans le cadre des travaux d'aménagement du rdc de la résidence Domanys située 14 rue de Laborde à AUXERRE pour la création des bureaux des agences Domanys et IM-ô, un local a été identifié au rdc du bâtiment.

Ce local possède toutes les commodités nécessaires à l'installation d'une base vie (eau, électricité, sanitaire, vestiaire, bureau, salle de réunion et réfectoire). Il est proposé à l'entreprise CHEVILLARD ET FILS de mettre à disposition ce local via un bail civil.

Ce bail a été signé le 31/08/2026 par DOMANYS et l'entreprise CHEVILLARD ET FILS, titulaire du lot 1 doublage, cloison, menuiseries intérieures.

Celui-ci :

- Indique la durée de l'occupation et en définit les modalités économiques,
- Stipule que les charges inhérentes à cette occupation du logement seront intégralement payées par l'entreprise (eau, électricité)
- Mentionne qu'une attestation d'assurance doit être fournie par l'entreprise à la signature de la convention

Le bail civil a été signé, suivant délégation de Karine LASCOLS, par Wilfrid BELLEVILLE afin de ne pas retarder l'avancement du chantier.

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration, prennent note de cette information.

La Présidente,



Sonia PATOURET

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, **le quatorze septembre à 14 h 00 min**, le Bureau du Conseil d'Administration de **Domanys** s'est réuni en présentiel au Siège de Domanys, 9 rue de Douaumont à Auxerre, sous la présidence de Sonia PATOURET, Présidente de Domanys.

A partir de 14 h 55 min,

ÉTAIENT PRÉSENTS

- ◆ Hervé COUTEILLE, Saïd LAOUAT, Sonia PATOURET

ÉTAIENT REPRESENTES :

- ◆ Jean-Pierre RAOUT ainsi que Pascal HENRIAT par Sonia PATOURET
- ◆ Nadège NAZE par Hervé COUTEILLE

ASSISTAIENT EN OUTRE À LA RÉUNION

- ◆ Karine LASCOLS, Directrice générale, Hélène GAUTHERON, Directrice Finances, Gwendaëlle TAUREAU, Directrice des Relations Humaines et Ressources Internes ; Catherine OUMEDJKANE, Directrice Territoires & Attractivité, Audrey BANSE, Directrice Service Clients, Wilfrid BELLEVILLE, Directeur Patrimoine, Hervé ACHACHE, Directeur Stratégie, Innovation et Communication, Thibault BERNHARD, Responsable du Service Affaires Juridiques, Nathalie LACOMBE, Assistante.

4.2.209.4.04 – QUESTIONS DIVERSES – BAIL CIVIL POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT A BLENEAU

Wilfrid BELLEVILLE, Directeur Patrimoine, informe que dans le cadre de la mise en place d'un système collectif de production de chaleur décarboné avec stockage thermique intégré destiné au remplacement en urgence de la chaufferie fioul hors service de la résidence des Peintres située à Bléneau (89220), DOMANYS a missionné l'entreprise ARKEON ENERGY SYSTEMS pour réaliser ces travaux.

A cet effet, l'entreprise ACORUS membre d'un Groupement avec la Société ARKEON ENERGY SYSTEMS recherche un local qui servira de salle de réunion et de base de vie.

Domanys est propriétaire d'un logement n° 16 (Type 2), situé au 6 rue des Peintres à BLENEAU.

Un bail civil a été conclu à cet effet. Il prendra effet mi-septembre pour une durée de 3 mois sauf à parfaire.

Le loyer + charges seront facturés à hauteur de 390,96€ (Loyer = 301,39€ + Charges = 89,57€ chauffage collectif). Les abonnements (Eau, Electricité) et l'assurance sont à la charge de l'entreprise ACORUS.

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent ce bail et autorisent la Directrice Générale, ou le Directeur concerné par délégation, à le signer.

La Présidente,



Sonia PATOURET